



La lettre Électronique ia.25

L e t t r e m e n s u e l l e d ' i n f o r m a t i o n p r o f e s s i o n n e l l e

LE MOT DE L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE

L'année scolaire aura été forte en mesures qui modifient l'organisation et le fonctionnement du système éducatif, surtout dans le 1er degré. Ceci aura donné lieu à de nombreux débats. Chacun aura eu, je le souhaite, toujours en vue la meilleure réussite des élèves, surtout celle des plus fragiles et pour lesquels aucun moyen d'aide ne doit être écarté.

L'année aura aussi été forte en événements pédagogiques, culturels et sportifs : colloque « sciences », « Livre élu » ou Coupe de France de badten en témoignent.

Je sais aussi le travail patient, tenace, ambitieux qui se fait avec discrétion et efficacité au quotidien dans chaque classe. La lecture des rapports d'inspection, des visites

sur le terrain, des entretiens nombreux m'en donnent la certitude. Des critiques, des errements ponctuels et rares ne doivent pas ternir cette image de l'École : une École et des maîtres qui peuvent croire en leur capacité à réussir et en l'avenir. Un détour par les ateliers d'aide aux devoirs de l'accompagnement éducatif, par les classes où l'on a choisi la co-animation plutôt que le soutien externalisé et par les « réseaux Ambition réussite », leur en donne raison.

L'année se termine. Les vacances arrivent. Je souhaite qu'elle vous soient profitables.

Bien cordialement.

Daniel GUÉRAULT

DANS CE NUMÉRO :

POLITIQUE-ACTION ÉDUCATIVES 1

- Échanges : Visite d'observation de personnels d'encadrement algériens...

VIE SCOLAIRE 2

- Le point sur le comité hygiène et sécurité départemental (CHSD)
- Examens des élèves : nouveautés et calendrier
- vacances scolaires d'été dates de la rentrée scolaire (en marge)

EN DIRECT DES ÉTABLISSEMENTS 3

PALMARÈS, REMISE DE PRIX...

- Concours national de la résistance et de la déportation
- Concours langue française
- Parlement des enfants
- Image UNSS de Badten...(en marge)

INFOS DES PERSONNELS 4

- Traitements—rémunérations
- Mouvement 1er degré
- Elections professionnelles
- Promotions 1er degré : admissions, intégrations
- Formation continue
- Avis d'examens professionnels
- Textes officiels (en marge)

POLITIQUE ET ACTION ÉDUCATIVES

Trois secrétaires généraux algériens de l'éducation en mission d'observation dans l'Académie

L'Inspecteur d'Académie a accueilli mercredi 21 mai trois secrétaires généraux de l'Éducation nationale de l'Algérie en visite dans l'Académie.

Ils font partie de la délégation des 19 secrétaires généraux algériens venus en France (d'autres délégations sont accueillies dans d'autres pays européens) dans le cadre du projet de réforme MEDIA II du système éducatif qui se met en place en Algérie depuis 2 ans avec l'appui de l'expertise européenne.

Leur mission : observer les diffé-

rents systèmes éducatifs européens, en l'occurrence le système français.

L'Inspecteur d'Académie a fait part de ses attributions, de l'organisation et du fonctionnement de l'Éducation dans le département et des différents aspects de sa politique ainsi que des évolutions en cours liées à la réforme générale [en France] des politiques publiques (RGPP).

Les échanges, les attentes des secrétaires généraux algériens, ont porté essentiellement sur le pilotage de la politique éducative

contractualisé dans le projet académique et décliné dans les projets d'établissement et les projets d'école, pour lesquels ont été définis des indicateurs de performance et de résultats dans la réussite des élèves (connaissances et compétences du socle commun, évaluation, aide aux élèves, problématique du redoublement...).

Leur séjour dans l'académie a été complété de visites sur le terrain, dans les établissements.

Lettre mensuelle
d'information professionnelle
Direction départementale des
services de l'Éducation nationale
dans le Doubs
26 avenue de l'Observatoire
25030 Besançon Cedex
Directeur de la publication :
Daniel GUÉRAULT,
Inspecteur d'Académie
Téléphone : 03 81 65 48 83
Télécopie : 03 81 65 48 92
ce.cabinet.ia25@ac-besancon.fr
ISSN n° 1774-6825

VIE SCOLAIRE

LE POINT DU COMITÉ HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DÉPARTEMENTAL (CHSD)

Le comité hygiène et sécurité départemental s'est réuni le 25 février dernier.

Dossiers abordés en séance :

. *Les risques liés à l'amiante*

Selon le plan d'action publié au BO n° 45 du 17 novembre 2005, une information a été faite à l'ensemble des personnels enseignants, administratifs, techniques...qui ont reçu chacun un exemplaire de la brochure nationale.

Un suivi médical adapté va être mis en place à destination des personnels de l'Éducation nationale susceptibles d'avoir été ou d'être exposé aux poussières d'amiante.

Le recensement de ces personnels a été engagé et concerne dans un premier temps ceux nés

en 1949 et avant pour le 2nd degré et ceux nés en 1954 et avant pour le 1er degré.

. *La prévention des risques psycho-sociaux*

L'employeur, en l'occurrence l'État, a obligation de préserver la santé physique, psychique et morale de tous ses personnels. Un réseau de personnes ressources dans chacun des trois bassins d'éducation avec des relais dans les établissements et les services administratifs est mis en place afin de faire face aux situations de mal-être, de conflit, de crise.

Deux projets ont été évoqués : la réalisation d'une convention académique pour un groupe relais ainsi qu'une convention Inspection académique / MGEN créant un lieu d'écoute pour les

personnels en difficulté

. *L'accessibilité, l'aménagement des postes de travail et l'obligation d'emploi de personnels handicapés*

La loi du 11 février 2005 réserve 6% des emplois à des personnes handicapées. Le taux est actuellement pour l'éducation de 3,18% dans le département.

Une information a été relayée auprès des personnels. Un recrutement de personnes handicapées sur des postes de professeurs des écoles a été ouvert en lien avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

__ IA, dossier suivi par la division de l'organisation scolaire du 2nd degré, tél. 03 81 65 48 74 ce.dos.ia25@ac-besancon.fr

LE TEMPS DES EXAMENS : NOUVEAUTÉS ET CALENDRIER

Nouvelles modalités pour la série collège du diplôme national du brevet (DNB)

Le DNB, c'est pour les élèves de 3ème :

- Le contrôle continu dans toutes les disciplines, excepté l'histoire-géographie mais incluant la note de vie scolaire et les notes supérieures à 10 obtenues aux options.

- les notes obtenues aux épreuves écrites sur table en français, mathématiques et histoire-géographie. Celles-ci ont lieu les 26 et 27 juin 2008 prochain.

- la validation de deux des compétences du socle : le niveau A2 (cadre européen) de la langue vivante étrangère choisie par l'élève et le B2i (brevet informatique Internet) niveau 2.

6088 élèves et candidats individuels sont inscrits dans le

Doubs, toutes séries confondues.

Les résultats individuels seront affichés dans les centres d'examen (collèges) à partir du 9 juillet et consultables sur le site du rectorat <http://www.ac-besancon.fr> (rubrique Examens/concours).

Les candidats recevront leurs relevés de notes fin juillet. Quant aux diplômes, ils seront disponibles dans les collèges après la rentrée scolaire.

__ IA, dossier suivi par la division de l'organisation scolaire, tél. 03 81 65 48 87 ce.dos.ia25@ac-besancon.fr

Une nouvelle organisation du baccalauréat est expérimentée dans l'Académie

Pour cette session 2008, l'académie de Besançon expérimente

avec cinq autres académies pilotes une nouvelle organisation des épreuves, l'objectif étant d'assurer les cours aux lycéens jusqu'à la fin du mois de juin qui ne sont pas en session d'examen.

Les épreuves ont lieu à partir du 16 juin 2008 pour les baccalauréat généraux, technologiques, professionnels et l'ABITUR (baccalauréat français et allemand). Le Doubs enregistre 4592 candidats.

Les résultats du 1^{er} groupe des épreuves seront affichés dans les centres d'examen le 4 juillet, ceux du 2nd groupe le 11 juillet 2008 et publiés dans la presse régionale.

Calendrier détaillé, statistiques, résultats consultables sur le site de l'Académie <http://www.ac-besancon.fr>

**Vacances scolaires d'été :
à partir du 3 juillet 2008**

**Rentrée scolaire 2008-2009 :
1er septembre pour les
enseignants
2 septembre pour les élèves**

Le baccalauréat fête son bicentenaire

**L'examen est créé par un
décret organique impérial
du 17 mars 1808.**

**L'épreuve unique était orale dans
les disciplines de français,
philosophie, latin et grec.**

**31 candidats, exclusivement des
garçons, sont reçus à la première
session en 1809.**

**Première bachelière
admise en 1867..**

EN DIRECT DU TERRAIN

ACTIVITÉS ÉDUCATIVES : PALMARÈS, REMISE DES PRIX AUX LAURÉATS

Concours national de la résistance et de la déportation

"L'aide aux personnes persécutées et pourchassées en France pendant la seconde guerre mondiale : une forme de résistance" était le sujet d'étude sur lequel ont planché 325 élèves de 17 établissements, collèges et lycées.

Le jury réuni le 25 avril dernier a examiné 71 copies et 27 dossiers collectifs, dont 2 travaux informatiques et un DVD. Au total, 59 prix départementaux dont 33 accessits ont été décernés et remis aux lauréats collégiens et lycéens le 11 juin dernier en préfecture. Trois d'entre eux sont mis en compétition nationale : 2 travaux individuels d'élèves du collège Victor Hugo à Besançon et du lycée Cuvier à Montbéliard ainsi qu'un mémoire collectif d'élèves du lycée Marmier à Pontarlier.

Le palmarès détaillé est en ligne sur le site Internet <http://ia25.ac-besancon.fr> rubrique Politique et action éducative.

Le thème de la prochaine édition 2008-2009 publié au BO n°19 du 8 mai 2008 proposera de réfléchir sur "les enfants et les adolescents dans le système concentrationnaire nazi".

Concours AMOPA de défense de la langue française

Chaque année, l'association des Palmes académiques (AMOPA) invite les élèves, dès le cycle 3 des écoles, à participer au concours de promotion de la langue française.

Dans le département, 383 élèves de collèges, lycées et classes préparatoires aux grandes écoles ont concouru. 16 prix départementaux ont été attribués : 9 en composition française et 7 en

nouvelles ou poésies. Les prix ont été remis aux lauréats le 18 juin dernier 2008 par les membres de la section AMOPA du Doubs : Prix composition française à 9 élèves des collèges de Blamont, Pierrefontaine-les-Varans, Maïche et Stendhal à Besançon ; Prix Maupassant Jeunes nouvelles et Prix poésies à 7 élèves des lycées Pasteur et Victor Hugo à Besançon.

Parmi ces travaux d'écriture, 4 reçoivent un prix national : un pour la poésie " *Le Rimbaud ivre* ", un pour la nouvelle " *L'héritage* " et deux pour la nouvelle " *La course de l'esprit* ".



Le 14ème Parlement des enfants s'est tenu le 7 juin dernier à Paris

577 jeunes "députés" des écoles se sont retrouvés dans l'hémicycle du Palais Bourbon pour leur séance législative unique en « grandeur nature ». Cinq élèves du Doubs élus par leurs pairs dans leurs classes ont représenté les cinq circonscriptions électorales du département.

A l'occasion de la présidence française de l'Union européenne, le bureau de l'Assemblée nationale a décidé d'inviter un élève de chacun des 26 autres pays membres de l'Union européenne.

La journée du 7 juin s'est déroulée en deux temps. Le matin, les « délégués juniors » ont discuté en « commissions » sur les trois propositions de loi retenues par le jury national parmi les sélections académiques. Celles-ci ont fait l'objet d'un vote en séance publique l'après-midi : par 449 voix, la loi « visant à garantir pour les personnes atteintes de maladies rares l'accès aux soins, le financement de la recherche médicale et la prise en charge

des équipements et des soins spécifiques » a été votée.

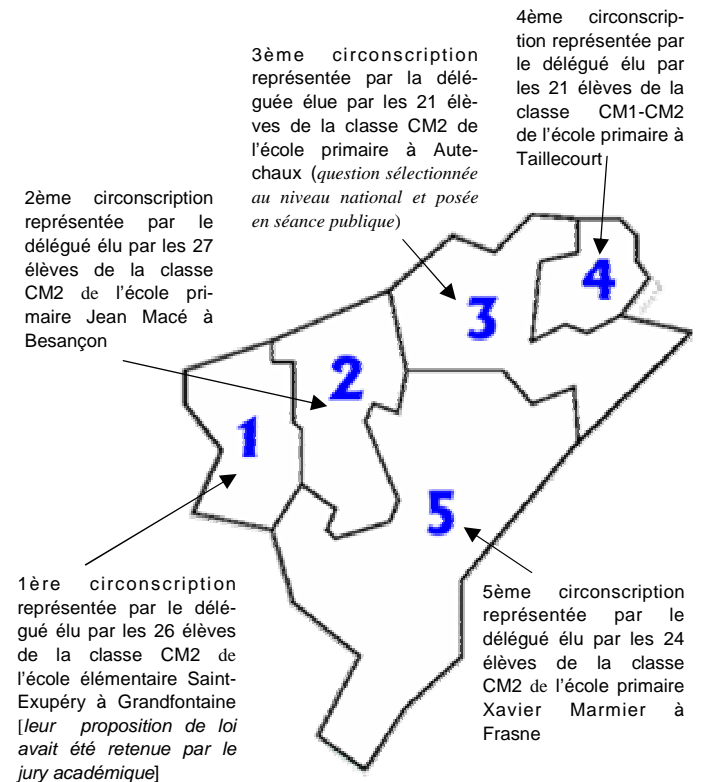
Egalement en séance publique, deux questions ont été posées, l'une au Président de l'Assemblée nationale, l'autre au ministre de l'Éducation nationale. C'est la question préparée par les élèves de CM2 de l'école Autechaux dans le Doubs qui a été retenue pour être posée en direct au ministre de l'Éducation : celle-ci préconise l'apprentissage d'un hymne européen.

Retrouvez le 14^e Parlement des Enfants (documentation, règlement et vidéos intégrales de la journée sur le site Internet

Image de la coupe de France UNSS de « BADTEN » (Badminton et tennis de table associé) à Morteau en juin 2008



Photographie UNSS



Les 5 « écoles déléguées » du Doubs

Retrouvez sur le site départemental les 5 propositions de lois et les 10 questions destinées au ministre de l'Éducation nationale et au président de l'assemblée nationale préparées par les classes du Doubs ci-dessus dans le cadre de leurs apprentissages.

La carte des circonscriptions électorales des députés est extraite du site de l'Assemblée Nationale <http://www.assemblee-nationale.fr>

La lettre Électronique de l'Inspection académique du Doubs a pour objectif de diffuser aux équipes pédagogiques et éducatives les informations qui permettent de suivre l'actualité de l'éducation dans le département : les échéances et priorités départementales, l'essentiel des ressources éducatives disponibles, l'échange d'expériences et de méthodes... La publication professionnelle est destinée aux écoles et aux collèges. Elle est diffusée aux lycées pour information... Dossier suivi par Virginie Baricault, Mission communication, tél. 03 81 65 48 86 - ce.communication.ia25@ac-besancon.fr

Retrouvez-nous sur Internet <http://ia25.ac-besancon.fr> et sur I-PROF <https://bv.ac-besancon.fr/iprof/ServletIprof> pour les dernières actualités et mises en ligne...

INFOS DES PERSONNELS

TRAITEMENTS

Recensement de grève - déclaration sur l'honneur

Dans le cadre de la gestion des mouvements de grèves, les enseignants doivent retourner une déclaration sur l'honneur de participation ou de non participation aux journées de grève.

- Le formulaire déclaratif est à retirer après chaque journée de grève sur le site de l'Inspection académique du Doubs <http://ia25.ac-besancon.fr> sous les rubriques Les personnels/ Gestion carrière des enseignants du 1er degré/Recensement des grèves ainsi que dans Actualités/ Agenda personnels.
- Le formulaire est à retourner à l'Inspection académique, Division des ressources humaines, soit par envoi postal, soit par courriel à ce.greves.ia25@ac-besancon.fr. A défaut de retour dans les délais impartis une retenue sur traitement sera effectuée pour les personnels en activité.

Heures supplémentaires : exonération fiscale et réduction de cotisations salariales de sécurité sociale

Les modalités sont fixées par le décret n° 2007-1430 du 4 octobre 2007. Pour l'Éducation nationale sont concernées les heures supplémentaires prévues par le décret et effectuées par les enseignants des 1^{er} et 2nd degrés depuis le 1^{er} octobre 2007. Il en va ainsi des heures proposées dans le cadre des stages de remise à niveau pour les élèves de CM1 et CM2.

__IA, Division des ressources humaines, tél. 03 81 65 48 68 ce.drh.ia25@ac-besancon.fr

MOUVEMENT 1ER DEGRÉ

2ème phase du mouvement 1er degré

A l'issue de la CAPD des 17-18-19 juin 2008, les résultats sont affichés dans I-PROF (onglet Affectations) à compter du 27 juin 2008.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

A propos du scrutin du 2 décembre 2008...

En vue de la préparation des élections professionnelles, nous vous serions obligés de bien vouloir vérifier votre adresse personnelle dans I-PROF et faire parvenir tout changement d'adresse au gestionnaire de votre dossier afin de mettre nos fichiers à jour pour la rentrée de septembre 2008.

__IA, Division des moyens 1er degré, tél. 03 81 65 48 63 ce.dm1.ia25@ac-besancon.fr

PROMOTIONS 1ER DEGRÉ—2008

Admis au CAFIPEMF

8 enseignants 1er degré obtiennent le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur et de professeur d'école maître formateur, 7 en pédagogie générale et 1 en option éducation physique et sportive (EPS).

__IA, Division des ressources humaines, tél. 03 81 65 48 68 ce.drh.ac-besancon.fr

Intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles, 2008-2009

40 personnes se sont portées candidates. La CAPD du 3 juin a donné un avis favorable, l'intégration dans le corps des professeurs des écoles prendra effet au 1er septembre 2008.

__IA, Division des moyens 1er degré, tél. 03 81 65 48 56 ce.dm1.ia25@ac-besancon.fr

Concours interne de professeurs des écoles publiques

Après délibération du jury, 32 instituteurs ont été admis.

FORMATION CONTINUE

« Scolariser un enfant non-francophone dans sa classe »

Cette journée de formation est organisée par le centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CASNAV) le 18 septembre à Besançon. Si vous êtes intéressé, contactez le service à l'IA au 03 81 65 48 96 - continue.ia25@ac-besancon.fr ou le CASNAV ce.casnav@ac-besancon.fr (en indiquant « dispositif d08-JM Frisa »).

CONCOURS ET EXAMENS, 2009

Avis d'examen en ligne sur <http://ia25.ac-besancon.fr>

Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur et de professeur d'école maître formateur 1er degré

L'examen CAFIPEMF est ouvert aux instituteurs et professeurs des écoles titulaires... Dépôt des candidatures au plus tard le jeudi 18 Septembre 2008 à l'Inspection académique, Division des ressources humaines .

Diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée

Retrait du dossier de candidature DDEAS auprès du SIEC, bureau DEC2, 7 rue Ernest Renan, 94114 Arcueil cedex ; joindre à sa demande une enveloppe 23x32 cm, affranchie à 100 gr, au nom et à l'adresse du candidat. Dépôt des dossiers à l'Inspection académique du Doubs, Division ressources humaines, du 1 septembre au 15 octobre 2008 inclus.

Consultez aussi les centres de ressources en ligne...



Les nouveaux textes chaque vendredi...

Bulletin officiel [B.O.] <http://www.education.gouv.fr/bo>

03 81 52 64 79

Numéro d'appel unique pour tous les personnels de l'éducation nationale en situation difficile ...

A NOTER ...

. Préparation de la rentrée scolaire 2008 : orientations ministérielles publiées au BO n°15 du 10 avril 2008 (Encart)

. Nouvelle organisation de la semaine scolaire à l'école : décret n°2008-463 du 15 mai 2008 publié au JO du 18 mai modifiant l'organisation et le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires et l'article D.411.2 du Code de l'Éducation.